



THE COOPERATIVES ACT/
LOI SUR LES COOPÉRATIVES

**NOTICE OF CHANGE OF REGISTERED OFFICE/
*AVIS DE CHANGEMENT DU LIEU DU BUREAU ENREGISTRÉ***

1. Name of Cooperative/*Dénomination de la coopérative*

2. Address to which receipted copy of notice of change of registered office is to be returned (please include postal code)/*Adresse où la copie de l'avis de changement du lieu du bureau enregistré sur laquelle figure le reçu doit être renvoyée (inclure le code postal)*

3. Notice is hereby given that on/*Avis est donné par les présentes que depuis le* (date)
the location/address is/*le nouveau lieu ou la nouvelle adresse du bureau enregistré de la coopérative est*

(Full Address including postal code)/*(Adresse complète, en incluant le code postal)*

4. Date/Date	Signature /Signature	Secretary/secrétaire Please print name/Veuillez le nom
--------------	----------------------	---

Instructions: The Notice must be accompanied by a certified copy of the members' resolution under subsection 27(2) or the directors' resolution under subsection 27(3) of The Act. The notice must be submitted together with the appropriate filing fee. (\$5.00, payable to Minister of Finance)

An address containing a P.O. Box number must also include the lot or street number and name, or, the section, township and range identity. All addresses must also include the postal code.

Directives : L'avis doit être accompagné d'une copie certifiée conforme de la résolution adoptée par les membres en vertu du paragraphe 27(2) ou de la résolution adoptée par les administrateurs en vertu du paragraphe 27(3) de la Loi. L'avis doit être soumis avec le droit de dépôt exigible. (5 \$ à l'ordre du ministre des Finances).

Une adresse avec un numéro de case postale doit aussi inclure le numéro de lot, ou la rue et le numéro, ou la section, le township et le rang. Chaque adresse doit inclure le code postal.